



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

journalistes

Question écrite n° 15576

Texte de la question

M. Jacques Desallangre rappelle à M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité les risques accrus de précarisation que ferait courir le projet gouvernemental d'abrogation du statut de pigiste. La loi de 1974 applicable aux pigistes serait aux yeux du Gouvernement trop protectrice et devrait donc, dans la poursuite du démantèlement du droit du travail, être abrogée. Il demande en conséquence au Gouvernement d'abandonner ce projet dicté par certains patrons peu scrupuleux et peu soucieux de la vie de leurs employés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15576

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 716

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)